

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2023

---

## TIERS FINANCEMENT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ETAT ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 574)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL19

présenté par  
M. Cazenave, rapporteur

-----

#### ARTICLE PREMIER

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 1.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tire les conséquences de l'amendement du rapporteur créant un article additionnel après l'article 1<sup>er</sup>, en supprimant les références à divers articles du code de la commande publique concernant les marchés de partenariat.

Le contenu de ces articles est en effet transposé, avec les adaptations nécessaires, dans le texte de la présente PPL par l'amendement du rapporteur.